

—Suis-je donc condamné, se disait-il, à vivre ici de chétives rapines, en jouant au plus fin avec les gardes champêtres, tandis qu'à Paris les oiseaux de proie de la coulisse dépensent moins d'intelligence pour récolter des millions ?

Il conçut cent projets irréalisables, il tenta dix démarches qui échouèrent... De son parti, il ne pouvait espérer que des lettres de présentation... C'était déjà beaucoup que d'avoir des portes ouvertes dans le vrai monde... Mais partir ! Comment partir ?

Après les projets audacieux, mais avouables, Rouvenac pensa aux moyens habiles, qui sont la ressource des maltraités de la fortune... Peut-être que, s'il avait habité Paris au temps où l'abbé Prévost écrivait *Manon Lescaut*, il eut filé la carte à l'hôtel de Transylvanie... Mais on ne jouait pas à Sarlat.

Raoul de Rouvenac et Aristide Bernier, depuis leur duel, avaient absolument changé de maintien vis-à-vis l'un de l'autre.

D'abord la courtoisie exigeait qu'ils se montrassent réciproquement polis et pleins d'égards. Ensuite, quand la nécessité les mettait en présence, Bernier, devenu modéré, devait naturellement témoigner du respect pour les convictions de son adversaire, et Rouvenac, le vainqueur du combat singulier, ne pouvait plus qu'aller au-devant du vaincu.

Et puis, en se heurtant, tous deux avaient senti l'un en l'autre je ne sais quoi qui les attirait comme l'inconnu. Ils ne se pénétraient point, mais ils se cherchaient.

L'aplomb et la désinvolture de Rouvenac étaient, pour Bernier, un perpétuel sujet d'admiration. Combien n'eût-il pas donné pour les lui dérober ! Quant à Raoul, il regardait le petit avocat comme un problème dont il cherchait la solution, comme une forteresse dont il faisait le tour pour trouver la brèche qui pouvait l'introduire dans la place. Tous les deux s'observaient en se demandant si la destinée les avait faits pour s'allier ou pour se détruire.

XI

Vers l'an 1841, Raoul et Aristide habitaient encore Sarlat. Le premier, qui entendait sonner sa trentetroisième année, regrettait de ne croire ni à Dieu ni au diable, parce qu'il ne savait à qui vendre son âme. Le second, toujours calme et froid à l'extérieur, pâli et maigri par les veilles et l'étude, se demandait avec une inexprimable angoisse si l'heure arrivait enfin où il devait recueillir le fruit de sa patience.

Un soir, après souper, il dit à son père :

—Combien croyez-vous que vaille l'ensemble de nos propriétés ?

—Mais cinquante mille francs à peu près... Tu désires savoir le chiffre de ta dot ? Tu penses au mariage ?...

—Non, mon père... Donc la vente de nos terres donnerait cinquante mille francs ?

—La vente, je ne sais pas ! Quand on vend on n'a pas toujours le haut du pavé ! Mais il ne s'agit pas de vendre.

—J'ai lieu de croire, reprit Aristide après un silence, que les messieurs de Chasseneuil donneraient un bon prix de la Jonchère et du Mesnil.

—Et qu'importe ?

—Il importe... Mais il ne faudrait pas qu'ils fussent le fond des choses... La belle terre de Pressenzac va être mise en vente, mon père !

—Vraiment ! Et pourquoi ? Le marquis aurait-il mangé son bien à Paris ?...

—Précisément. Et, comme il est ruiné, son conseil l'engage à ne pas attendre, pour vendre sa terre, les poursuites de ses créanciers.

—En effet, cela vaudrait mieux... Il n'aura pas l'air d'avoir la main forcée, d'être obligé de faire de l'argent à tout prix...

—Oui ! voilà toujours ce qu'il faut craindre... C'est pourquoi, avant que ce propos de vente soit ébruité, il faudrait profiter de l'envie qu'ont les messieurs de Chasseneuil de placer en terres l'argent de la succession de leur tante...

—Eh bien, précisément, à la vente de Pressenzac, ils pourront se tailler, dans la masse, deux jolis domaines.

—Et voilà ce que je redoute mon père ! et voilà pourquoi il ne faut pas attendre qu'ils soient avertis de cette vente !

—Aristide, reprit le vieil avocat, je ne te comprends pas du tout. Explique-toi plus clairement !

—Eh bien, mon père, puisque vous ne devinez pas, voici la combinaison que j'ai faite... En nous y prenant vite et bien, nous pouvons vendre nos terres un bon prix aux messieurs de Chasseneuil. Elles sont d'excellente qualité, et, sauf à Pressenzac, ils ne trouveront pas dans le pays deux domaines mieux arrondis et en meilleur état.

—Eh ! mais voilà pourquoi je ne veux pas vendre mon bien ! s'écria vivement M. Bernier père. Je l'ai reçu de ma famille, je l'ai cultivé, soigné, amélioré...

—Tant mieux ! les terres ont gagné de valeur !

—Elles représentent la dot et le douaire de ta mère, l'héritage de ta sœur et le tien... J'espère que mes petits-enfants...

—Mon père, si vous voulez me croire, vos petits-enfants n'auront pas besoin de ce modique héritage ! Parlons peu, et parlons bien. Voilà ce qu'il faudrait faire tout de suite : d'abord vendre tout. Notez-bien qu'en vendant aux messieurs de Chasseneuil, qui cherchent un placement, nous recevrons tout comptant. Admettez que vous réalisiez cinquante mille francs au moins. Il faudrait d'abord désintéresser ma sœur pour que son mari n'ait pas la crainte de se trouver lésé... Je serais d'avis même que vous garantissiez par un placement sûr ce que vous lui réservez en héritage...

—Eh ! mais, dit le père, ne vas-tu pas me demander de faire mes partages de mon vivant, et...

—Moi, mon père, reprit Aristide, je n'ai besoin de rien. Et pourtant il me faut tout le reste.

—Le vieux républicain bondit.

—Avec le reste, j'achèterai en mon nom, la terre de Pressenzac. Vous verserez comme premier paiement, les seconds vingt-cinq mille francs...

Cette fois, M. Bernier, abasourdi, regarda son fils avec une indicible stupéfaction. Depuis longtemps, il était accoutumé à le considérer comme un esprit sérieux et profond, comme un homme capable, sur la prudence duquel on pouvait se reposer. Tout à coup cette croyance, lentement établie par des années d'épreuves, s'écroula, et Aristide redevint pour lui l'étudiant révolté qui avait tenu tête à sa colère. Même, il se demanda s'il ne perdait pas la raison subitement.

—J'ai pris toutes mes informations, continua tranquillement Aristide ; avec vingt-cinq mille francs, M. de Pressenzac fera prendre patience à ses créanciers.